

Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de SENLIS
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE
03.44.87.17.45
mairie.rouville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES et Stéphanie PETIT.

Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Absent excusé : Messieurs Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX et Julien MOMMELE.

Pouvoir de : Monsieur Jean-Pierre CHEVALLIER à Madame Dominique GONCALVES ;
Monsieur Julien MOMMELE à Monsieur Jean-Pierre DEMARET ;
Monsieur Fabrice CREMOUX à Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DEMARET.



Monsieur le maire ouvre la séance en indiquant qu'il convient de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : il s'agit d'une décision modificative pour pouvoir rembourser le prêt du lotissement sur le Tour de Ville. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cet ajout.

0 : Désignation d'une ou d'une secrétaire de séance

Monsieur DEMARET se propose et c'est à l'unanimité qu'il est nommé secrétaire de séance.

1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

A la demande de madame GONCALVES deux modifications sont apportées à ce compte rendu qui est ensuite approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

2 : Décision modificative supplémentaire pour le remboursement de l'emprunt budget annexe lotissement du Tour de Ville

Lors de la réalisation des budgets il avait été évoqué la possibilité de rembourser, par anticipation, les emprunts liés aux budgets annexes lotissements. Pour le budget du Tour de Ville, afin de clôturer le prêt de 130 000 euros, il convient de rembourser

10 000 euros en capital et le montant des intérêts de la future échéance. Pour se faire, sous conseils de Mme DE DOMENICO, un jeu d'écriture doit être réalisé entre ce budget et le budget principal.

Les conseillers municipaux, après avoir délibéré autorisent monsieur le maire à rembourser cet emprunt ainsi que ceux du lotissement du Tour de l'église.

3 : Remboursement d'un achat pour la commune effectué par le maire

Afin de pouvoir réaliser du café en grande quantité lors des fêtes et cérémonies, la commission des fêtes a souhaité investir dans un percolateur professionnel.

Il n'a pas été possible d'en trouver un chez les fournisseurs habituels de notre collectivité ni d'en acheter un directement en magasin. Pour des questions de praticité et de coûts, monsieur le maire a donc acheté le percolateur en ligne sur Darty.com via son compte bancaire personnel et souhaite maintenant être remboursé.

C'est à l'unanimité des membres présents que les conseillers municipaux acceptent le remboursement d'un percolateur au maire pour la somme de 120,96 euros T.T.C.

4 : Convention avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (S.M.O.T.H.D.)

Par courrier en date du 17 mai 2023 le S.M.O.T.H.D. propose une convention à la commune pour le raccordement des nouvelles prises de fibre optique à tarif préférentiel (- 10%).

Pour les membres du conseil municipal il convient d'approfondir cette proposition car la commune a été assez avant-gardiste en prévoyant toutes les prises lors d'un précédent maillage (y compris le lotissement du Tour de Ville). La collectivité ne va pas être amené à réaliser, prochainement, de nouvelles prises et il convient de se renseigner sur l'aspect financier pour l'implantation de ces prises ; dans certaines communes le raccordement reste à la charge de l'administré.

5 : Indemnités de gardiennage

Monsieur BONNOT a donné sa démission pour le gardiennage de l'église Saint Fuscien et ne s'en occupe plus depuis le 1^{er} janvier 2023. Madame DOMART se propose à ce poste et c'est à l'unanimité après délibération que sa candidature est retenue pour l'année 2023.

Après recherches il s'avère qu'en 2019 et 2017 monsieur BONNOT n'a pas perçu son indemnité de gardiennage. Monsieur le maire propose que les deux indemnités dues lui soient reversées soit un total de 263,97 euros : 130,68 euros pour 2017 et 133,29 euros pour 2019 (sur la base de 2016 pour un montant de 129,39 euros revalorisé tous les ans de 1%).

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux autorisent le reversement de ces deux indemnités manquantes.

6 : Point sur les travaux du village

Les travaux de voirie du lotissement du Tour de Ville sont achevés depuis la mi-avril.

Cabrema TP a terminé les travaux de voirie pour un montant total de 101 895,73 euros TTC (95 189,35 euros TTC du devis estimatif du 8 juillet 2022 et 6706,38 euros TTC du second devis pour travaux complémentaires approuvé lors de la réunion de conseil du 24 mars dernier). Depuis le lancement de cette opération et jusqu'à aujourd'hui, incluant le remboursement de

10 000 euros du prêt bancaire énoncé plus haut, 148 234.87 euros T.T.C. ont été investis pour la création de ce lotissement, reste deux dépenses supplémentaires à comptabiliser avec la SICAE pour la pose et l'installation des compteurs électriques.

Côté produits, deux terrains ont été vendus pour 110 000 euros chacun et une subvention du département de l'OISE portant sur l'étude de faisabilité de cette zone a été titrée pour un montant de 2590 euros.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs, du 12 au 38 rue René DELORME - tranches 2 et 3 sont achevés.
Un état détaillé des dépenses et subventions sera présenté à la réunion de conseil de septembre.

Les travaux d'entretien des espaces verts 2023

Les conseillers municipaux avaient autorisé le maire, lors de la séance du 24 mars dernier, à poursuivre l'externalisation des travaux d'entretien des espaces verts par le biais d'une société. Deux devis sont présentés à l'assemblée, pour travail équivalent Valois Paysage chiffre à 2394 euros T.T.C. tandis que Remi AVELINE propose un devis de 2701.20 euros T.T.C. Valois Paysage apparaît être le mieux disant et a obtenu le contrat pour l'entretien extérieur 2023.

Cloche de l'église Saint Fuscien

Un premier devis est présenté de l'entreprise SARL CRZ MENUISERIE, fruit du travail en commun de deux artisans du village : messieurs FRANCK Julien et BECTARD Cédric. Le devis, d'un coût global de 10 400 euros H.T. se décline en trois phases :

-Remplacement de la joug, qui est la partie qui supporte et tient la cloche avec pose d'un échafaudage pour un coût de 5300 euros H.T. Pour sonner, la cloche reste en fonction manuel.

-Traitement de la charpente avec dépoussiérage, nettoyage et application d'un produit adapté par pulvérisation. Coût : 3900 euros H.T.

-Traitement des bois du plafond à l'intérieur de l'église également par pulvérisation pour un montant de 1200 euros H.T avec pose d'un échafaudage.

Un second devis de HUCHEZ, qui entretient l'horloge de la mairie est présenté et met en avant une cloche fonctionnant par le biais d'un balancier électrique pour un coût de 12 217,94 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour le devis de SARL CRZ MENUISERIE.

-Monsieur DEMARET indique que lors d'un dernier conseil syndical du Chemin des Meuniers qu'il a exprimé son inquiétude lors de la fermeture de l'avenue de SENLIS à CREPY-EN-VALOIS et du surplus de trafic qui va se reporter sur le Chemin des Meuniers. Malgré une déviation mise en place par le département de nombreux véhicules dont des poids-lourds ont empruntés ce chemin communal. On peut constater aujourd'hui de nombreux dégâts et monsieur le maire de ROUVILLE a obtenu un engagement verbal du conseil départemental pour nous aider à la remise en état de la chaussée. Malheureusement à ce jour, aucuns travaux n'ont été entrepris. La lettre adressée au département par le président du syndicat ne répond pas à notre attente.

7 : Festivités passées et à venir

Déjeuner des aînés

16 personnes étaient présentes au repas convivial des aînés organisé dans la salle du Parc le dimanche 02 avril dernier.

Brocante du 1^{er} mai : 27 courageux exposants ont répondu présents pour cette édition avec un total de 127 mètres linéaires de vendus qui ont rapportés 378 euros à la collectivité. 166 euros environ ont été investis en fournitures ; un bilan 2023 positif.

Le pique-nique du 11 juin sera organisé ce dimanche. La commune se chargera de l'apéritif et de la mise à disposition d'une tente et d'équipements. La commission des fêtes sera présente pour l'installation dès 10h30 le jour de l'évènement. Une cinquantaine de personnes sont attendues et le pique-nique sera suivi par une animation musicale offerte par l'Harmonie du Valois.

Un **spectacle aura lieu à l'école de ROUVILLE** le jeudi 15 juin, proposé par la C.C.P.V. et subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.). Le spectacle met en avant un artiste jongleur prenant des attitudes animales, il est donc réservé aux élèves en fin de cycle élémentaire.

Le Brok Zik Book nous donne rendez-vous le 3 septembre 2023.

8 : Questions et informations diverses

-Le conseil d'école aura lieu le lundi 18 juin à 18 heures à ORMOY-VILLERS.

-L'association Vaincre les maladies lysosomales remercie la commune pour son don de 50 euros.

-De même, l'Abbé Guillaume DEVEAUX remercie la collectivité pour le prêt de la salle communale et du parc pour la journée paroissiale avec les jeunes du 6 mai dernier.

-Le traditionnel « Avis à la population » rappelant à chacun les bonnes règles de savoir-vivre en cette saison sera distribué prochainement.

-Une étude portant sur le ruissèlement sur le bassin de la Gergogne est en cours avec la communauté de communes et les agriculteurs locaux (la commune de ROUVILLE est concernée par cette étude).

-L'office du tourisme de la C.C.P.V. propose des sorties pour l'été. Programmation et billetterie sur www.valois-tourisme.com

-Concernant le legs de la maison sise Chemin des Meuniers à la commune, suite à la réception d'un courrier de BERCY, la collectivité bénéficiera bien de l'exonération des droits de succession. La démarche suit son cours auprès des notaires des deux parties concernées.

-Madame GONCALVES demande à ce que ses collaborateurs réfléchissent à l'extinction de l'éclairage public la nuit, comme cela se fait dans beaucoup de communes. Devant chez elle, il y a trop de lampadaires et sa propriété est trop éclairée.

-Il est demandé si les conseillers municipaux seraient favorables pour obtenir des devis pour l'installation d'un système de vidéoprotection. Pour l'instant, les conseillers municipaux n'y sont pas réceptifs.

-Un flyer a été distribué ce jour sur l'essor du centre de santé de CREPY-EN-VALOIS.

-Madame BONNOT demande des renseignements quant à la possibilité d'acheter un véhicule d'occasion provenant d'entreprises type La Poste pour l'agent d'entretien. Ce n'est pas possible pour notre collectivité en direct, il faut passer par un garage qui lui peut se tourner vers le service des domaines soit l'Etat.

-Monsieur BONACCORSI, suite à la remarque provenant d'un administré souligne le fait d'avoir un possible coq sur l'église.

-Il a été proposé à madame PASCAL, à titre expérimental de bien vouloir participer à la mise en place du Compte Financier Unique, qui regroupera pour 2023 un seul compte comptable, fusion du compte de gestion de la trésorerie et du compte administratif de la commune. Cette dernière a accepté. Autre information : la trésorerie de CREPY-EN-VALOIS migrera sur SENLIS en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

La prochaine réunion est donc fixée au vendredi 22 septembre 2023.